

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2019

Présents : Mmes Leber N., Hanosset M., Lavallard O., et Bellier M.O.
Mrs Dovergne A., Mazurier T., Damay D., et Duponchelle E.

Absent : Mr Senée F.

Secrétaire de séance : Mme Hanosset Maryline

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 Novembre 2019

I. TERRAIN

Afin de pouvoir délibérer sur le 1er point « Terrain » mis à l'ordre du jour, Mme LAVALLARD Odile quitte la réunion pour éviter un conflit d'intérêt.

Nombre de membres présents : 7

Considérant les propositions d'achat de M. SENEÉ François et M.LAVALLARD Thierry des parcelles ZL 53 et ZK 51-52.

Considérant l'avis du domaine sur les valeurs vénales des parcelles concernées, à savoir

Parcelle ZL 53 pour un montant de 4 126 €

Parcelles ZK 51 et 52 pour un montant de 3 750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions de vendre la parcelle agricole ZL 53 d'une superficie de 5 157 m² à M.François SENEÉ pour un montant de 3 500 €

Délib.N° 01 - 04122019 – 80237

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de vendre les parcelles du marais ZK 51 d'une superficie de 4 973 m² et ZK 52 d'une superficie de 384 m² à M.Thierry LAVALLARD pour un montant de 2 000 €

Délib.N° 02 - 04122019 – 80237

Retour de Mme Odile LAVALLARD.

Nombre de membres présents : 8

II. TRAVAUX CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité le devis de l'entreprise BOUDIER pour la création d'un parking au cimetière pour un montant de 9 393.00 € HT soit 11 271.60 € TTC

Délib.N° 03 - 04122019 – 80237

Les travaux devront être terminés pour février.

Considérant les délibérations n° 02 04092019 80237 et n° 03 04122019 80237 acceptant les devis des entreprises Paul Sergeant pour un montant HT de 3 514.71 € et l'entreprise BOUDIER pour un montant de 9 393.00 € HT , soit un total de 12 907.71 € HT pour la création d'un parking au cimetière.

Le Conseil Municipal sollicite une aide de l'état au titre des amendes de police soit 30 % sur le coût HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les papiers s'y affèrent.

Délib.N° 04 - 04122019 – 80237

Le coût de l'opération pour la commune sera de 9 035.40 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité le devis de l'entreprise BOUDIER pour un montant de 1 620 € HT, soit 1 944.00 € TTC pour les travaux de terrassement au cimetière.

Délib.N° 05 - 04122019 – 80237

Monsieur le Maire confirme le coût total de l'opération réalisée par la SARL Mazurier pour les travaux de couverture (cour extérieure Salle Des Fêtes).

Le montant total s'élève à 18 364.85 € HT, soit 22 037.82 € TTC.

III. CONTRAT DE MAINTENANCE

La société APAVE a établi un devis relatif à la vérification électrique et de la sécurité incendie à la cantine pour un forfait total de 465.00 € HT

Il est décidé que cette prestation serait prise en charge par le SISCO du RPI de La Luce. (choix du prestataire et facturation).

IV. SIAEP

M. Dany Damay fait le point sur la dernière réunion du Comité et signale que 100 000 € de travaux sont prévus à la station de pompage.

V. SOMME NUMERIQUE

Une convention entre Somme Numérique et la Communauté de Commune a été signée pour effectuer le raccordement à la fibre optique qui se fera dans un 1^{er} temps à Moreuil. Un répartiteur sera installé dans chaque village pour 2021.

VI. AFR

Considérant la délibération de l'AFR de Moreuil en date du 01er mars 2019,

Considérant que Mme Pinchinat Marie-Françoise exerce sa mission de secrétariat de l'AFR de Démuin à la mairie de Démuin

Considérant que le matériel informatique de la mairie est mis à disposition de Mme Pinchinat Marie Françoise,

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec l'AFR afin de rémunérer Mme Pinchinat Marie-Françoise pour un montant de 472 € Brut par an et de facturer cette somme ainsi que les cotisations sociales s'y rapportant à l'AFR de Démuin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre en charge le versement des 472 € brut à Mme Pinchinat et demande le remboursement de cette somme à l'AFR de Démuin.

Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits sur le budget. .

Délib.N° 06 - 04122019 – 80237

Le chemin du bois d'Hanon a été endommagé par M. Baillet. Il sera convié prochainement en mairie afin de faire le point sur cette situation.

VII. DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les Décisions Modificatives suivantes :

Au chapitre 012	article 6413	+ 472.00 € (Dépenses)
Au chapitre 70	article 708	+ 472.00 € (Recettes)

Au chapitre 012	article 621	+ 615.00 €
Au chapitre 65	article 6554	- 615.00 €

Au chapitre 012	article 6411	+ 327.00 €
Au chapitre 011	article 6061	- 327.00 €

Délib.N° 07 - 04122019 – 80237

Une prime de fin d'année est attribuée pour les agents de la commune, à savoir :
M. Bresciani Bruno la somme de 631.45 € net
Mme Morage Corinne la somme de 263.66 € net

Délib.N° 08 - 04122019 – 80237

VIII. FETES DE FIN D'ANNEE

- Noël des enfants - Samedi 7 décembre au bowling de Camon
25 enfants inscrits + 4 accompagnateurs
Départ 13h30 et retour prévu à 17h30
- Marché de Noël – Dimanche 15 Décembre
50 exposants
Installation prévue le 13/12 à 18h et le 14/12 à 8h
- Vœux et repas des aînés
Date prévue au 19/01/20, l'organisation est à prévoir

IX. QUESTIONS DIVERSES

Aucun point n'est soulevé.

La séance est close à 22 15 h et comporte 08 délibérations

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME

A. Dovergne

M.O. Bellier

M.Hanosset

N.Leber

O.Lavallard

T.Mazurier

D.Damay

E.Duponchelle